

RAPPORT N° 01/6-21
au Conseil Municipal

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)

PROGRAMME DE TRAVAUX 2001
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Par Délibération du 23 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux consistant en la mise en place de terre végétale amendée (2 200 000 F), engazonnement (1 100 000 F), et une première tranche conditionnelle pour l'arrosage (800 000 F).

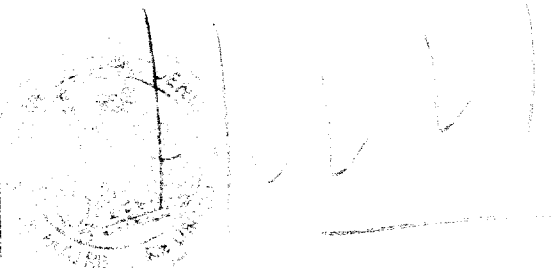
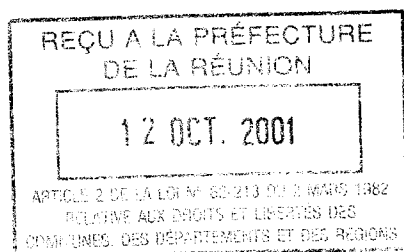
Les travaux de forage du Parc Urbain ayant été récemment lancés, il est souhaitable d'engager préalablement le programme de réalisation de l'ensemble du système d'arrosage conformément au DCE fourni par la maîtrise d'œuvre, pour un montant total, toutes tranches confondues de 4 100 000 F (incluant les 800 000 F de la tranche conditionnelle précitée qui devient donc tranche ferme).

Je vous demande donc :

- d'approuver le programme de travaux visant à réaliser l'arrosage de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité pour un montant de 4 100 000 F ;
- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme de travaux ;
- d'autoriser également la SODIAC à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL



DELIBERATION N° 01/6-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)

PROGRAMME DE TRAVAUX 2001
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FOURTOY Jean-Pierre, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de travaux visant à réaliser l'arrosage de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité pour un montant de 4 100 000 F.

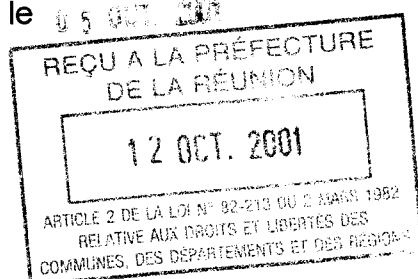
ARTICLE 2

Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'Offres pour l'exécution du programme de travaux.

ARTICLE 3

Autorise la SODIAC à signer les marchés correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT. 2001



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL

